ATTESTATION
DE CONTRÔLE TECHNIQUE

DEKRA

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	02/04/2026	26053177

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

01/10/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S033K179

(9) RAISON SOCIALE : AUTO BILAN FRANCE

(3) COORDONNÉES : 29 Avenue Manon Cormier

33530 BASSENS

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT :

NOM ET PRÉNOM :

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
AY-512-EM (F)	23/04/2019	10/08/2010

Marque	Genre	Carrosserie
IRISBUS	TCP	CAR

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
VNESFR1600M009218	M3

Type/CNIT	Énergie
SFR1607C	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

786975

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT DE CHARGE : A vide
CATÉGORIE DU VÉHICULE : Véhicule de transport en commun de personnes, véhicule ayant pour carrosserie NAVURB ou NAVREMURB, remorque ayant pour carrosserie REMURB

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

Attestation délivrée le 01/09/2026

par le réseau Auto Bilan France

DEKRA Automotive SA
RCS Versailles
CS 30584 - 78197 TRAPPES

Tel : 01 30 69 52 00

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCES MINEURES :

0.2.1.c.1.	NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE : Documents du véhicule illisibles ou comportant des imprécisions matérielles
0.6.6.a.1.	JUSTIFICATIF DE SUIVI DES RÉSERVOIRS D'AIR : Absent ou non conforme
4.5.2.a.1.	RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (Droite)
4.8.2.a.1.	CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE) : Dispositif, position ou intensité non conforme aux exigences (Arrière)
8.2.22.c.1.	OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important
9.10.2.a.1.	ÉQUIPEMENTS DE SIGNALISATION ET ÉQUIPEMENTS SPÉCIAUX : Équipements de signalisation et équipements spéciaux absents ou non conformes aux exigences (Avant)

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Opacité des fumées :
C1: <0.10 m□¹ C2: <0.10 m□¹
Efficacité du frein de service et du frein de secours :
Service (≥ 45%) : E1: 83% E2: 65% global: 71%
Secours (≥ 23%) : indépendance des circuits
Déséquilibre du frein de service et du frein de secours :
Service (< 20%) : E1: 3% E2: 4%
Frein de stationnement :
Efficacité (≥ 18%) : 33%
Feux de croisement :
G: -0.7% D: -1.6% h: < 0,8 m
Feux de brouillard avant (-1% à -3,5%) :
G: -1.8% D: -4.0% h: < 0,8 m
État de charge inférieur aux deux tiers du poids total en charge :
Véhicules de transport en commun de personnes